

Madame, Monsieur, Chers parents,

Comme chaque année, quelques informations relatives à la rentrée 2023 à l'école de Civrac de Blaye, merci de les lire **très attentivement**.

- L'équipe pédagogique est composée de : Mme **Estelet** (PS-MS), Mme **Freyne** (GS), Mme **Gardère** (GS-CP), Mme **Bugeat** (CE1-CE2), et de Mme **Lacour** (CE2-CM1-CM2). La direction de l'école continue d'être assurée par Madame Estelet, **la décharge administrative aura lieu le vendredi** et Mme **Afonso**, fera classe ce jour-là.
- Le temps d'enseignement est réparti sur huit demi-journées d'école. Les **horaires de l'école** sont rappelés ci-dessous. Ces horaires correspondent au temps d'enseignement, temps durant lequel vos enfants sont sous la **responsabilité des enseignants**. Certains élèves pourront se voir proposer des temps d'Activité Pédagogique Complémentaire (APC), le cas échéant, les horaires de sortie des élèves concernés pourront être modifiés.

Pour le bon fonctionnement de l'école et le respect de tous, merci de bien vouloir respecter les horaires.

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : **8h30 – 12h00 et 13h30 – 16h00**

Le portail sera ouvert 10 minutes avant l'horaire d'entrée (matin et après-midi). Les parents des élèves de maternelle, PS-MS-GS, (un seul adulte par élève), qui accompagnent leur enfant jusqu'à la classe, sont invités à se présenter dès 8h20 afin de permettre la fermeture du portail à 8h30 précisément.

Des **informations spécifiques, liées à la "délocalisation" de certaines classes et aux travaux à venir, vous sont rappelées dans un document dédié.** Par ailleurs, il est à noter que le plan **Vigipirate** est toujours d'actualité.

La **communication entre l'école, les enseignantes et les parents** se fera de façon privilégiée par le biais du **cahier de liaison** sauf circonstances particulières qui nous amèneraient à utiliser le courrier électronique.

- **Coopérative scolaire** : elle finance l'achat de matériel spécifique, de sorties scolaires ou d'interventions en classe et bien d'autres choses encore ! Bien que nous suggérions les tarifs suivants, 12 € par enfant pour un enfant scolarisé, 18 € par famille pour deux enfants ou plus dans l'école, le montant du don à la **coopérative scolaire** est laissé à votre libre appréciation (le cas échéant, les chèques sont à adresser à l'ordre de "**Coopérative scolaire de Civrac de Blaye**").

- **Cantine scolaire et accueil périscolaire** : la restauration scolaire et l'accueil périscolaire sont assurés et gérés par la **MAIRIE**. Vous trouverez toutes les informations utiles (ainsi que les menus) sur le site de la mairie. Par ailleurs les documents transmis par la mairie sont à remettre en mairie et non à l'école bien qu'ils transitent parfois par le cahier de liaison des élèves.

La municipalité demeure votre interlocuteur privilégié pour ces services.

- **Calendrier national** pour les écoles maternelles et élémentaires - Zone A

Rentrée scolaire des élèves	Lundi 4 septembre 2023 à 8h30.
Vacances de Toussaint	Fin des cours : vendredi 20 octobre 2023 après la classe Reprise des cours : lundi 6 novembre 2023 au matin
Vacances de Noël	Fin des cours : vendredi 22 décembre 2023 après la classe Reprise des cours : lundi 8 janvier 2024 au matin
Vacances d'Hiver	Fin des cours : vendredi 16 février 2024 après la classe Reprise des cours : lundi 4 mars 2024 au matin
Vacances de Printemps	Fin des cours : vendredi 12 avril 2024 après la classe Reprise des cours : lundi 29 avril 2023 au matin
Début des vacances d'été	Fin des cours : vendredi 5 juillet 2024 après la classe
A l'occasion du "Pont de l'Ascension", le vendredi 10 mai ne sera pas travaillé. Il en sera de même pour le lundi 1^{er} avril (lundi de Pâques) et le lundi 20 mai (lundi de Pentecôte).	

- Quelques **dates importantes** déjà planifiées :
 - Les **élections des représentants des parents d'élèves** aux conseils d'école auront le **vendredi 13 octobre 2023.**
 - La **photographie scolaire** est prévue pour le **vendredi 20 octobre.**
 - Si les conditions le permettent, la **fête de fin d'année** (spectacle des élèves) aura lieu le **vendredi 28 juin 2024.**
- **En cas d'absence de votre enfant durant l'année scolaire, veuillez nous prévenir le jour même, avant 8h20 de préférence et par téléphone au : **05-57-68-11-90****

Pour son retour en classe, un **mot d'excuse écrit** (ou un certificat médical) sera **indispensable**. Après avertissement, les absences non justifiées feront l'objet d'un signalement auprès des services de la DSDEN.

Par ailleurs, merci de **vérifier le cahier de liaison de votre enfant QUOTIDIENNEMENT** et de **SIGNER** les informations transmises (seul moyen pour les enseignantes de s'assurer que vous en avez pris connaissance).

Bonne rentrée à tous !

L'équipe enseignante